



Compte-rendu d'audioconférence avec le Directeur Interrégional 17 avril 2020

311 Agents étaient présents ce jour sur la DI, soit un peu plus de 20 % des effectifs. Le nombre de collègues en quatorzaine ou en CM reste stable. Le DI, comme nous tous d'ailleurs, aimerait voir ce chiffre diminuer plus rapidement, ce qui serait un signe positif sur l'évolution de la situation.

Les Ressources Humaines

Le calendrier de recrutement va être modifié afin d'alléger la charge des services au printemps et à l'été, pendant la reprise (supposée) d'activité. Seront notamment reportés les épreuves de sport, d'admission ainsi que les entretiens psychologiques pour les futurs contrôleurs SU.

Concernant la perte de RTT et de congés, la DG attend le décret précisant l'ordonnance publiée. Ce dernier permettra ensuite une déclinaison aux différents niveaux en douane. Le DI n'a donc, à ce jour, aucune nouvelle information sur ce sujet bien qu'il confirme qu'il y aura beaucoup de mécontents et que diverses pistes seront étudiées en fonction des directives centrales.

Concernant la prime, là aussi, la question reste floue et son application risque de faire plus de mécontents que de satisfaits. Combien d'agents concernés ? Quels montants ? quels critères ? Autant de questions qui risquent de rendre la reprise d'activité encore plus tendue qu'elle ne le sera déjà.

Le plan de reprise d'activité

Le DI continue de travailler sur un plan de reprise d'activité évoqué le 16 Avril lors d'une visioconférence avec les OS notamment sur l'identification des sujets à prendre en compte lors de cette reprise. Il a évoqué à ce titre la problématique en cas de découverte de migrants à la circulation et souhaite la mise en place de mesure de précautions sanitaires validées par le médecin de prévention.

L'UNSA est revenu sur un des points évoqués la veille concernant le recours au test des agents lors de la reprise. Nous avons demandé des précisions sur le type de test qui serait choisi. Le DI nous a répondu qu'à l'heure actuelle, rien n'a été décidé, y compris quant à un éventuel recours aux tests. Cette décision sera, dans tous les cas, prise au niveau de la fonction publique et non de la Douane. Quant au type de test, le sujet peut être débattu mais pour le DI le plus important est que les agents reprennent avec un maximum de protection.

L'activité des services

Le Directeur a évoqué une modification et une adaptation des PCA pour les Hauts de France. Pour les services de la DI, le PCA ne devrait pas changer. Pour les DR, il y aura des adaptations. La première concernera les services OP/CO afin de gérer au mieux les problématiques liées aux importations de masques.

Au niveau de la LCF, le DI constate une hausse de la fraude de tabac dans le fret express, mais également au niveau des frontaliers. Si, dans le cadre des mesures de protection, le contrôle des véhicules particuliers n'est toujours pas souhaitable, le contrôle des camionnettes frontalières doit continuer. Le DI souhaite également que les services contrôlent les revendeurs de tabac non autorisés (type épicerie) et envisage d'y associer les services des BFCI.

Concernant les migrants, le DI souhaite pouvoir apporter rapidement une réponse aux agents en concertation avec la PAF sur la conduite à tenir en cas de découverte et de remise, sachant que les équipements de sécurité (type housse de voiture, etc.) ne sont pas une solution satisfaisante.

Les Organisations Syndicales ont de nouveau déploré que la plupart des décisions impactant la vie des agents avaient été prises unilatéralement par M. Dussopt et que le mécontentement risque de se faire sentir dans les services au moment de la reprise.

Prenez soin de vous et de vos proches.